

## **2CED Holding**

Société par actions simplifiée au capital de 9.413.481 euros  
Siège social : 8, Allée Baco, 44000 Nantes  
980 413 009 RCS Nantes

(la « Société »)

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES** **DU 29 AVRIL 2025**

[...]

#### **DEUXIEME DECISION**

*Sous la condition suspensive de la réalisation de l'Opération, conversion automatique des ADP en AO*

Les Associés, connaissance prise :

- des décisions des titulaires d'ADP 1 et d'ADP 2 réunis en assemblée spéciale, conformément aux termes et conditions des ADP 1 et ADP 2,
- du projet d'acquisition, par voie de cession et d'apport de 98,99% du capital social et des droits de vote de la Société par la société 2CED Développement (941 737 322 RCS de Nantes) ainsi que d'une action de la société 2CED (792 209 967 RCS Nantes) (l'« **Opération** »), et
- du projet (i) de conversion de 5.055.649 obligations convertibles en actions de préférence de catégorie 1 nouvelles de la Société, à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'ADP 1 et (ii) d'exercice de 372.562 BSPCE et la souscription corrélative de 372.562 actions de préférence de catégorie A, à intervenir dans le cadre de l'Opération, de sorte que le capital social de la Société soit composé, postérieurement à la réalisation de l'Opération, de 14.841.692 actions, d'un (1) euro de valeur nominale, entièrement souscrites et réparties en plusieurs catégories d'actions ainsi qu'il suit :
  - quatre millions deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente-trois (4.282.833) actions ordinaires (les « **AO** »),
  - dix millions cent onze mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (10.111.298) actions de préférence de catégorie 1 (les « **ADP 1** »),
  - soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (74.999) actions de préférence de catégorie 2 (les « **ADP 2** »),
  - trois cent soixante-douze mille cinq cent soixante-deux (372.562) actions de préférence de catégorie A (les « **ADP A** »),

**décident**, sous la condition suspensive de la réalisation de l'Opération, la conversion automatique des 10.558.859 actions de préférence de la Société transférées à la société 2CED Développement dans le cadre de l'Opération, en AO, à savoir :

- dix millions cent onze mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (10.111.298) ADP 1,
- soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (74.999) ADP 2, et
- trois cent soixante-douze mille cinq cent soixante-deux (372.562) ADP A,

**reconnaissent** qu'en conséquence de cette conversion, le capital social de la Société sera composé, postérieurement à la réalisation de l'Opération, de 14.841.692 AO,

**décident** de modifier les statuts en conséquence de la conversion des actions de préférence et, le cas échéant, donnent tout pouvoir au président à cette fin.

*Cette décision est adoptée par les Associés.*

**TROISIEME DECISION**

*Pouvoir pour l'accomplissement des formalités*

Les Associés,

Confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette décision est adoptée par les Associés.*

\*\*\*

*Certifié conforme par le Président*

 Charles Cabillie

---

**Le Président**

Par W3

Représentée par Monsieur Charles Cabillie